

Quelles démarches et processus développer pour élaborer efficacement des politiques et instruments fonciers adaptés, reconnus et effectivement mis en œuvre par les acteurs dans les territoires ?

Comment accorder la gestion traditionnelle des points d'eau pastoraux facilitant la régulation négociée de l'accès aux pâturages, avec le statut public des ouvrages qui pourrait s'accompagner d'un libre accès synonyme de concurrence ouverte entre usagers ?

Dr ZAKINET Dangbet, DJIMADOUM Djalta

Dr ZAKINET DANGBE de l'Université de N'Djaména est Enseignant-Chercheur, Faculté des Sciences Humaines. Spécialiste des questions de transhumance et de l'accès aux ressources naturelles. Terrain de recherche : Province du Batha Est et Ouest.

DJIMADOUM DJALTA est Socio-pastoraliste, ancien cadre national du PHPTC, actuel responsable suivi évaluation du PASTOR.

Problématique. Au Tchad comme dans les autres Pays du Sahel, le puits pastoral est au cœur du foncier pastoral. Sa gestion peut être au centre des compromissions sociales entre différents usagers, tout comme elle peut soulever des conflits, s'il y a remise en cause d'une partie des usagers. La principale question qui sera le fil conducteur de cette discussion, c'est comment concilier la gestion communautaire basée sur des droits prioritaires et des droits négociés des points d'eau avec la gestion publique, sans condition donc ouverts à tous les usagers. L'abreuvement du cheptel est assuré par les ressources de surfaces (fleuves, lacs, rivières, mini-barrages, marres et retenus collinaires), par les puits pastoraux (contre-puits, puits moderne, puits traditionnels et puisards) et par les forages (stations de pompes pastorales), principaux modes d'exploitation des eaux souterraines, déterminants en effet souvent l'accès à des fragiles pâturages indispensables aux troupeaux transhumants pendant la saison sèche. Dans la gestion des ressources pastorales, les normes sont en principe établies pour que leur accès ne souffre d'aucune ambiguïté. Mais l'accès aux points d'eau et aux pâturages sont de nos jours au cœur des problèmes du foncier et hautement sensibles au Tchad. Nous devons répondre dans notre argumentaire à la question suivante : Comment accorder la gestion traditionnelle des points d'eau pastoraux facilitant la régulation négociée de l'accès aux pâturages, avec le statut public des ouvrages qui pourrait s'accompagner d'un libre accès synonyme de concurrence ouverte entre usagers ? En effet, l'abreuvement du cheptel est assuré par les ressources de surfaces (fleuves, lacs, rivières, mini-barrages, mares et retenus collinaires), par les puits pastoraux (contre-puits, puits moderne, puits traditionnels et puisards) et par les forages (stations pastorales), principaux modes d'exploitation des eaux souterraines, déterminants en effet souvent l'accès à des fragiles pâturages indispensables aux troupeaux transhumants pendant la saison sèche. Dans les zones pastorales, la tradition de gestion des puits est très ancienne et relève de l'autorité



Statut des terres agropastorales et des communs pastoraux

traditionnelle qui fixe les conditions d'accès aux points d'eau pastoraux et de l'utilisation des puits (gestionnaire des puits et fourches désignés par le chef de canton ou le chef du village). En revanche, les conditions d'accès et d'utilisations des puits agropastoraux relèvent d'une gestion négociée entre les communautés bénéficiaires (éleveurs, agriculteurs). En fonction des proximités et des alliances, les principaux bénéficiaires s'accordent pour désigner les représentants dans le comité de gestion des points d'eau. Dans les deux cas, la question de l'accès aux ouvrages pastoraux reste associée à la question de l'accès aux pâturages. Au-delà des règles d'accès établis sur le papier dans le cadre de l'accès à l'eau dans les zones agropastorales, dans la pratique, en raison du débit de l'ouvrage (fort ou faible), il peut y avoir par endroits, une tendance à un détournement des règles d'accès. Une telle attitude d'appropriation d'un point d'eau et partant d'une zone de pâturage peut créer des conflits d'usage. Notre texte a pour objet d'identifier les problèmes liés à l'accès et à la gestion des points d'eau pastoraux qui sont les deux facteurs déterminants du Développement de l'Élevage d'où ils restent le centre d'intérêt et l'utilisation des pâturages environnant et en même temps de proposer des schémas des règles d'accès non exclusifs et non conflictuels.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite.

L'expérience sur laquelle se fonde notre argumentaire sur les activités d'Hydraulique Pastorale au Tchad. Depuis plus de 20 ans de l'expérience dans les Programmes et Projets, dans des recherches sur les questions pastorales (Master et thèse de doctorat) dans la zone du Tchad central (Batha, Fitri, Guera....). Nous avons participé à de nombreuses études sur les problématiques des questions d'accès aux Ressources en Eau des pasteurs au Tchad, notamment dans les zones du nord Batha, sud Batha, le Fitri , Sud-Borkou ,Ennedi, Kanem, Bahar al Gazel.... Les résultats de la dernière étude sur l'évaluation rétrospective du PHPTC, PROHYPA, PIRPT, PREPAS leurs pertinences, efficacies, efficacités, impacts et leurs viabilités nous a motivé à formuler cette problématique. L'analyse intègre aussi le cadre de la gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs dans la vallée du Mandoul, le Guéra et le Batha (PASTOR) et les réalisations du PRAPS. De nombreuses études ont été aussi réalisées dans le cadre du diagnostic pastoral.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Les résultats attendus de notre présentation sont basés sur les points suivants : (i) Les conditions d'accès aux puits pastoraux et aux zones de pâturages qui sont anciennement basées sur l'entente entre les parties perdurent et sont améliorées ; (ii) Des propositions des schémas permettant un accès des transhumants aux puits et aux pâturages sans que cela ne suscite un conflit.

Mots clefs

Ouvrages pastoraux | Puits pastoraux | Ressources de surface

Pâturage | Transhumance | Foncier pastoral | Eleveurs | Agriculteurs

Droits d'accès | Gestion | Alliance



Journée thématique :

Statut des terres agropastorales et des communs pastoraux

COLLOQUE RÉGIONAL - N'DJAMÉNA, 23-25 NOVEMBRE 2021

Sécuriser le foncier agro-pastoral et prévenir les conflits agro-pastoraux en Afrique du Centre et de l'Ouest

